

Le pape publie une nouvelle Constitution réformant la bureaucratie vaticane. Il parachève mais innove aussi

Plus de transparence, moins de verticalité

Vatican ► Le pape François a publié samedi une nouvelle «Constitution» (*Praedicate Evangelium* – «Annoncez l'Évangile») régissant le fonctionnement du gouvernement de l'Église catholique. Le nouveau texte introduit en particulier plus de transparence financière, une promesse faite avant son élection en 2013. Les ministères de la Curie romaine (gouvernement du Vatican), fonctionnant depuis des décennies avec des financements opaques en vase clos, étaient au départ très réfractaires à accepter une gestion plus centralisée, désormais inscrite noir sur blanc dans la Constitution. La Constitution apostolique, qui remplace un texte précédent promulgué par le pape polonais Jean-Paul II en 1988, entrera en vigueur le 5 juin prochain, jour de la Pentecôte.

Le texte publié intègre de nombreuses réformes déjà décidées par l'Argentin François durant son pontificat de neuf ans. Parmi ces bouleversements, la possibilité pour les laïcs et les femmes catholiques de diriger des sections de gouvernance du Vatican. La nouvelle Constitution introduit aussi des nouveautés. Le texte de 54 pages fait ainsi de l'augmentation des rangs des 1,3 milliard de catholiques dans le monde une priorité de l'Église. Elle crée en effet un «dicastère» consacré à l'évangélisation, dirigé par le pape François lui-même. Le fait de se nommer «évangéliste en chef» incarne un «changement tectonique vers une Église plus pastorale et missionnaire», analyse David Gibson, directeur du Centre sur la religion et la culture de l'université Fordham, sur son compte Twitter. Désormais, il n'existera plus de «congrégations» ou de «conseils pontificaux» mais uniquement des «dicastères».

La protection des mineurs bouge

François rappelle que chaque chrétien-ne baptisé-e est missionnaire. «On ne peut pas ne pas en tenir compte dans la mise à jour de la Constitution de la Curie, dont la réforme doit prévoir la participation de laïcs, hommes et femmes, même dans des rôles de gouvernement et de responsabilité», souligne cet expert. La Constitution, publiée à l'occasion du



Le texte publié intègre de nombreuses réformes déjà décidées par le pape François durant son pontificat de neuf ans. KEYSTONE

Le texte fait de l'augmentation des rangs des 1,3 milliard de catholiques dans le monde une priorité de l'Église

neuvième anniversaire de l'inauguration du pontificat de François, fait aussi du pont des œuvres caritatives du pape, le cardinal polonais Konrad Krajewski, le chef d'un ministère à part entière.

La Commission vaticane pour la protection des mineurs – jusqu'ici un organe consultatif du pape un peu en sommeil – sera intégrée au ministère qui supervise les enquêtes canoniques (justice vaticane) sur les cas d'agressions sexuelles commis par le clergé. C'est le ministère de la Doctrine de la Foi (ancienne Inquisition), l'un des 16 dicastères désormais inscrits dans la nouvelle Constitution.

Ce faisant, le pape «établit effectivement au Vatican le premier bureau de protection (contre les abus)», relève

Christopher Lamb, journaliste au journal catholique britannique *The Tablet*. Mais Marie Collins – une survivante irlandaise d'abus cléricaux qui a siégé à la commission avant de démissionner avec fracas en 2017 en dénonçant les freins au sein de la Curie – a plutôt dénoncé la nouveauté comme un net recul. «La commission a maintenant officiellement perdu tout semblant d'indépendance», a-t-elle fustigé sur son compte Twitter.

La nouvelle Constitution instaure aussi moins de verticalité et plus d'échanges: si les responsables du Vatican sont conviés à prodiguer des conseils aux évêques, ils doivent aussi désormais accueillir les suggestions de ces derniers pour offrir «un service toujours plus efficace». **ATS**

L'EPG n'est pas prête à «démascualiser Dieu»

Genève ► Lors de son dernier Consistoire, l'Église protestante de Genève atteste que son travail sur le genre de Dieu, qui a suscité la polémique, n'est pour l'heure qu'au stade de la réflexion.

Ne plus parler de Dieu uniquement au masculin, mais le féminiser ou le caractériser par le pronom «iel», telle est la réflexion que lançait la Compagnie des pasteurs et des diacres de l'Église protestante de Genève (EPG) en janvier. Relayée par l'agence de presse Protestinfo, l'information a été reprise par de nombreux médias romands, suscitant nombre de réactions, entre éditos et courriers de lecteurs. A la direction de l'EPG aussi, de nombreux courriers ont été envoyés par des membres inquiets ou mécontents, comme l'a exprimé la présidente, Eva Di Fortunato, lors de la dernière session du Consistoire (organe délibérant), jeudi 17 mars. Face à la polémique, une communication interne avait d'ailleurs dû être produite, pour rassurer tout un chacun sur ce qui n'est encore qu'un projet.

Contactée, la modératrice de la Compagnie, Laurence Mottier, rappelait que «la question du genre de Dieu figurait dans les revendications portées par la Grève des femmes de 2019, soutenues par une centaine de signataires». Et du côté des paroisses? «Cette demande n'est pas remontée du terrain», formule Laurence Mottier. «La Compagnie traitera cette thématique, parmi d'autres qui l'occupent, comme la justice sociale, l'écospiritualité et l'avenir de l'Église», tient-elle à préciser.

Lors de l'assemblée du Consistoire, l'affaire est d'ailleurs rappelée par un délégué de la paroisse de Chêne, qui interpelle la présidente de l'EPG en lui demandant si une position claire et institutionnelle sera prise sur les façons de nommer Dieu. L'occasion pour Eva Di Fortunato de dissiper un malentendu: «Cette réflexion est encore à l'état embryonnaire et ne concerne que la Compagnie des pasteurs et des diacres, qui réfléchit aux enjeux théologiques de notre Église», explique-t-elle, ajoutant que «pour l'instant, il est impossible d'aller plus loin, car il serait prématuré de croire que la Compagnie a tranché cette question».

Une affirmation que s'empresse de corriger François Dermange, professeur ordinaire d'éthique à la faculté de théologie de l'université de Genève, selon qui «les questions théologiques sont résolues par le Consistoire, dans une Église composée également de laïcs et où les avis théologiques ne peuvent être uniquement régis par la Compagnie des pasteurs et des diacres». Toute décision de cet ordre devrait donc de toute façon être soumise au vote de l'assemblée. Affaire à suivre.

LUCAS VUILLEUMIER/PROTESTINFO

Après 63 ans de haute tenue, la revue *choisir* succombe

Suisse romande ► Elle aura insufflé sa liberté de ton durant soixante-trois ans, avant de succomber au manque de moyens: la revue jésuite *choisir* mettra la clé sous le paillason le 31 décembre de cette année. L'image, prosaïque, reflète d'ailleurs mal la hauteur intellectuelle des débats qu'elle a proposés durant six décennies. Constatant le fossé existant entre l'Évangile et la culture, la revue née en 1959 en Suisse romande dans l'élan de Vatican II s'était donné pour tâche première d'offrir à ses lecteurs et lectrices les moyens de prendre part aux grands débats agitant la société et l'Église, refusant le prêt-à-penser et les mots d'ordre. «Cette volonté reflète l'attitude jésuite, rappelle Lucienne Bittar, qui enseigne à chercher Dieu en toute chose: une pédagogie

parfaitement adaptée au monde contemporain.»

Mais les temps et les habitudes culturelles changent, notent Pierre Emonet (sj) et Lucienne Bittar, respectivement directeur et rédactrice en chef. Au cours des vingt-huit ans passés à la revue, Lucienne Bittar a suivi cette évolution. «Les textes au long cours sont à la peine. Nous sommes à ce point bombardés d'informations toute la journée que notre capacité d'attention s'affaiblit.» Le manque de relève est aussi en cause: «Très longtemps, un jésuite était impliqué professionnellement dans la rédaction. Puis il a fallu engager plus de laïcs.» En outre, la province suisse, «attachée à l'histoire de la revue», a été dissoute et les jésuites suisses ont rejoint la province

d'Europe centrale, qui doit faire face à de nouveaux défis.

Portée par des directeurs jésuites tels Albert Longchamp, Jean-Blaise Fellay ou Pierre Emonet, signée par des intellectuelles et des militantes d'horizon culturels et idéologiques divers, la revue s'est fait l'écho des grands débats théologiques de son temps. Dans les années 1960, *choisir* donne la parole au théologien suisse Hans Küng sanctionné par la romaine Congrégation pour la doctrine de la foi pour avoir osé critiquer le dogme de l'infailibilité pontificale. Dans les années 1970, *choisir* s'implique dans la défense de la justice sociale et les questions de développement Nord-Sud. Les années 1980 seront celles du dialogue interreligieux, avant que les questions

environnementales ne s'invitent dans les années 1990. A partir de 2000, la revue se préoccupe de bioéthique, d'asile, de crise de subprimes, sans oublier les prêtres pédophiles...

Au fil des ans, le mode de collaboration a changé. Les jésuites de Suisse romande travaillent toujours plus étroitement avec les laïcs et en 2007, succédant à Pierre Emonet, Lucienne Bittar devient rédactrice en chef, une première pour les revues culturelles jésuites européennes.

L'érosion du lectorat se poursuit néanmoins. En 2016, *choisir* devient un trimestriel renforcé sur le web. Une page facebook (@RevueChoisir) est lancée ainsi qu'un nouveau site, avec des articles d'information plus

courts. La revue fait son entrée chez Payot, est associée au Festival Histoire et Cité. Tous ces efforts ne suffiront pas à contrer l'évolution alors même, paradoxe, que les thématiques et le style du premier pape jésuite suscitent de nouveaux engouements.

Depuis l'annonce de fermeture, les témoignages émus affluent à la rédaction. «Une personne autodidacte témoigne de l'intérêt des recensions que proposent *choisir*, raconte par exemple Lucienne Bittar. Elles lui ont permis de se former, d'élaborer sa pensée.» Les numéros publiés durant ces six décennies seront numérisés pour être consultés en accès libre sur le site. La plateforme des jésuites (jesuites.ch) continuera à offrir des contenus.

DOMINIQUE HARTMANN